

## **Le modèle marocain de gouvernance de l'eau potable. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) dans la construction progressive du marché de l'eau.**

Claude de Miras<sup>1</sup>, Julien Le Tellier<sup>2</sup> et Aahd Benmansour<sup>3</sup>

### **Résumé**

Depuis bientôt une décennie, la gouvernance de l'eau potable au Maroc laisse voir des initiatives et des évolutions originales. Ces dernières constituent un véritable modèle au sens où il est spécifique, continu et graduel, mais aussi où il montre une capitalisation endogène des choix et des expériences successives. Ni produit directement dérivé des mots d'ordre internationaux, ni dispositif figé et inefficace, la distribution de l'eau potable dans les villes marocaines allie créativité institutionnelle et efficacité technique. Pour les urbains solvables, elle a très généralement amélioré la qualité des services fournis (en particulier pour l'eau et l'électricité). Et pour les urbains défavorisés, elle a peu à peu circonscrit des voies et des moyens spécifiques dont la portée devra néanmoins être appréciée. Le contexte d'urbanisation massive et rapide, la persistance d'une pauvreté rurale et urbaine, les risques de débordements idéologiques radicaux et les prochaines échéances électorales sont autant de facteurs qui vont expliquer la capacité d'adaptation et d'anticipation de ce modèle marocain réactif de la gestion de l'eau potable urbaine.

Le contexte marocain présente trois phases distinctes en matière d'accès à l'eau urbaine, ou plutôt deux phases successives et une troisième actuelle émergente :

- a) La première phase – citée ici pour mémoire – couvre la période de 1956 (indépendance du Maroc) à 1997 (signature du contrat de concession entre la Communauté urbaine de Casablanca et la Lyonnaise des eaux de Casablanca / Lydec). Au cours de cette première étape, les régies municipales avaient le monopole de la distribution de l'eau dans les communes urbaines.
- b) A partir de 1997, deux opérateurs privés étrangers (la Lyonnaise avec Suez-Ondéo et la Compagnie générale des eaux avec Véolia Water) interviennent dans les plus grandes agglomérations littorales à travers des contrats de gestion déléguée de longue durée (Casablanca en 1997 avec la Lydec, Rabat en 1998 avec la Redal reprise en 2002 par Véolia, Tanger et Tétouan en 2002 avec Amendis). Cette seconde phase sera celle d'une tentative de marchandisation intégrale de l'eau potable en ville, sans doute fondée sur le postulat discutable, véhiculé autant par la Banque mondiale que par les opérateurs internationaux, qui a supposé la préexistence d'un marché urbain de l'eau.
- c) Avec l'entrée dans le nouveau millénaire, une troisième étape, émergente, composite et très créative, invente des formes de partenariat public-privé élargies abordant de façon hétérodoxe la régulation des contrats et en expérimentant des moyens innovants pour un accès à l'eau généralisé à l'ensemble de la population. Cette étape actuelle est à la croisée des objectifs du Millénaire, des réflexions du Panel sur le financement de l'Eau (Camdessus, 2003) et d'une réflexion spécifique marocaine dont l'Initiative

---

<sup>1</sup> Directeur de recherche IRD, économiste, UMR 151 LPED, IRD / Université de Provence. [cldemiras@yahoo.fr](mailto:cldemiras@yahoo.fr)

<sup>2</sup> Docteur en géographie, boursier Lavoisier au Centre Jacques Berque à Rabat. [jltgeo@yahoo.fr](mailto:jltgeo@yahoo.fr)

<sup>3</sup> Doctorat en économie, UFR Economie des Organisations, LEID/ Université de Rabat-Agdal. [aben08@yahoo.fr](mailto:aben08@yahoo.fr)

Nationale pour le Développement Humain (INDH) et son contenu foisonnant sont l'illustration.

Bien entendu, ce phasage est schématique car, au final, dans sa globalité, le modèle marocain de distribution de l'eau potable est autant la superposition de ces phases que leur succession.